



Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail CHSCT d'Etablissement du 13 octobre 2015

Représentants du personnel : CGT, FO,

CFDT : Cédric RINGEVAL et Jean François MAHE (tit), Virginie AMANT et Cyril LOTTERIE (sup.),

UNSA : Valérie BOYER (tit.), Hélène CHASSAGNOL (sup.)

CFDT-UNSA font leur déclaration liminaire (cf. PJ), diffusée à tous les agents, en temps réel.

Cette déclaration liminaire fait suite à un travail commun de vos représentants des différentes organisations syndicales en amont de ce CHSCT.

L'action intersyndicale ainsi menée a également perduré en séance pour obtenir :

- des mesures d'urgences ;
- la mise en place d'un groupe de travail dès la semaine prochaine...

Préambule

Il est demandé à ce que le PV de la dernière réunion et les documents préparatoires au CHSCT soient envoyés selon les délais qui permettent leur analyse efficace en amont de la réunion.

Point liminaire : Approbation du PV du CHSCT du 26 juin.

Le procès verbal est approuvé.

Point pour avis : Bilan général de la santé, de la sécurité et des conditions de travail du Cerema, document actualisé suite à la présentation faite le 25 juin 2015.

Programme annuel de prévention en cours à l'échelle de l'Etablissement pour produire un document en 2016.

Déclinaison pour chaque DTer/DTec avec des états d'avancement différents.

Nous constatons l'intégration de différentes remarques formulées lors du précédent CHSCT.

Abstention à l'unanimité des organisations syndicales.

Les raisons de l'abstention de vos représentants CFDT/UNSA :

Nous n'avons pas voulu s'opposer à un document existant sur lequel un grand travail a été fait.

Par contre nous ne pouvons pas valider un document incomplet : Absence de comparaison des résultats présentés, expliqué par la difficulté de récupération des données existantes suite à la création du CEREMA, ce qui génère une difficulté d'analyse.

Le document fourni n'est qu'un constat de l'année N.

Points pour débat :

Point 1 : Les conditions de travail au siège du Cerema

Un document nous est projeté en séance (document non envoyé aux Organisations syndicales pour préparer le CHSCT).

Un an après l'alerte sur les conditions de travail des agents du siège, le directeur général du Cerema nous présente le bilan réalisé selon différents marqueurs.

- L'effectif :

Après 18 mois d'existence, le siège est aujourd'hui composé de 114 agents pour une projection d'un effectif de 124 et voit déjà des demandes de mutations sortantes.

La direction explique ces mouvements de personnels par :

- une volonté de réduire leur temps de trajet,
- une inadéquation du poste aux volontés, souhaits ou capacité de l'agent.

Le décalage entre les compétences d'un agent et les exigences d'un poste sont normales en phase de construction d'un siège. Les agents bénéficient d'un processus d'accompagnement individuel pour trouver une solution satisfaisante pour l'agent et le service.

- Le temps de travail :

Sur les 114 agents du siège, seuls les agents en horaire variable ont été pris en compte dans le bilan après 18 mois d'existence, les 23 agents au forfait jour ne sont pas comptabilisés. La variable retenue est le nombre de jours travaillés supérieurs à 10h. Si on note une diminution de ce nombre de jours, on dénombre encore (XXXX jours de dépassement pour les catégories A, XXXX jours pour B... ou alors juste un nombre global, un % ?? à voir).

Mais surtout 80% des jours de dépassement concernent une dizaine d'agents. Il nous est par ailleurs expliqué par Mme Moreau en filigrane que le temps de travail élevé est dû à la jeunesse du siège.

Une action intersyndicale en séance pour obtenir :

- des mesures d'urgence immédiates et concrètes pour garantir la santé physique et mentale des agents ;
- le respect des garanties minimales ;
- la mise en place d'une expertise externe et d'un plan d'actions correctives.

Suite à ces demandes, il nous est proposé une réunion pour nous présenter de premières mesures dès la semaine prochaine.

Point 2 : Mise en place du dispositif de travail pour construire la démarche de prévention des risques psycho-sociaux au sein du Cerema.

Une présentation par le cabinet Transversales de Carmen Alvarez et Colette Franciosi nous est faite. Cette présentation n'a pas été fournie aux représentants syndicaux.

La démarche sera réalisée avec un groupe d'appui en lien avec la secrétaire générale qui pilote le projet.

Début de l'enquête auprès des agents avec des entretiens ciblés mais aléatoire pour garantir la bonne répartition entre classe d'âge, catégorie, sexe, ancienneté et services.

Nous rappelons à l'ensemble des agents sollicités, l'importance de la démarche engagée.

Ainsi, plus les réponses seront nombreuses et complètes et plus le dispositif sera concluant.

Points pour information:

Point 1 : Bilan social 2014 de l'établissement.

Il nous est présenté le bilan social qui nous a été envoyé sous format papier. Celui-ci a déjà reçu des modifications qui nous sont expliquées. Il sera imprimé à environ 300 exemplaires pour le remettre aux différents départements des Dter et Dtech. De plus il sera disponible sur l'intranet et l'internet du Cerema pour pouvoir le consulter en ligne ou l'imprimer.

De plus, il sera édité pour chaque agent un dépliant avec les principales informations (un bilan social « simplifié ») afin d'accéder très rapidement au bilan.

Point 2 : Point d'étape sur le projet « Règlement intérieur cadre du temps de travail du Cerema ».

Le Directeur Général nous présente le planning :

- Le groupe de travail a constitué un état des lieux et un bilan réglementaire après 4 réunions de partage ;
- Le Directeur Général élaborera une version V0 qui donnera lieu à concertation avec les OS puis une version V1 ;
- Ensuite se réalisera un débat au niveau local pour l'établissement d'une version V2 ;
- Enfin la présentation se fera pour avis aux CHSCTE et CTE.

Point 3 : Mise en place du dispositif de travail pour construire un cadre harmonisé d'évaluation des risques professionnels au sein de l'établissement.

Il nous est présenté la démarche de la mise en place du groupe de travail et ce qui est attendu de celui-ci.

Ce groupe devra élaborer et remettre le cadre qui s'appliquera à l'ensemble du Cerema.

Point 4 : Eléments de démarche et de calendrier concernant la Stratégie immobilière du Cerema

Le 29 juin, la Direction Générale a reçu l'accord pour la diffusion du rapport Berteaud.

Elaboration du plan quinquennal de stratégie immobilière et choix du DG de diffuser ce document avant le rapport Berteaud

Nous avons rappelé au Directeur Général l'importance de la communication sur le rapport Berteaud et le plan quinquennal.

En effet, nous savons l'attente qu'en ont les agents du Cerema et nous serons vigilants sur les contenus et les suites de ces documents.